



Arrêté de validation des résultats de l'élection du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz

Les Conseils communaux de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Le Pâquier, Savagnier et Villiers,

vu les résultats de l'élection du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz, du 13 mai 2012;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

vu la publication faite dans la Feuille officielle No 21, du 25 mai 2012, des résultats de l'élection du Conseil général de Val-de-Ruz;

vu le recours déposé contre les résultats de l'élection du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz, du 19 mai 2012;

vu la décision de rejet du recours de la Chancellerie d'Etat, du 5 juin 2012;

vu la déclaration des recourants de ne pas interjeter un recours contre la décision de la Chancellerie d'Etat, du 6 juin 2012;

constatant que le délai de recours contre la décision de la Chancellerie d'Etat est échu;

arrêtent :

Article unique.- L'élection du 13 mai 2012 du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz est validée.

Val-de-Ruz, le 18 juin 2012



Commune de Val-de-Ruz

Chancellerie provisoire

Arrêté de validation des résultats de l'élection du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz

Au nom du Conseil communal
de Boudevilliers

le président

C. Masini

le secrétaire

D. Henry

Au nom du Conseil communal
de Cernier

le président

P. Studer

le secrétaire

M. Schaefer

Au nom du Conseil communal
de Chézard-Saint-Martin

le président

J.-C. Brechbühler

le secrétaire

F. Wermeille

Au nom du Conseil communal
de Coffrane

le président

C. Hostettler

le secrétaire

G. Viali

Au nom du Conseil communal
de Dombresson

le président

P.-Y. Bourquin

le secrétaire

O. Maillard

Au nom du Conseil communal
d'Engollon

la présidente

A.-C. Pellissier

le secrétaire

W. Nobs

Au nom du Conseil communal
de Fenin-Vilars-Saules

le président

Y. Delamadeleine

le secrétaire

Y. Leuba

Au nom du Conseil communal
de Fontainemelon

le président

P.-A. Stoudmann

la secrétaire

C. Fuchs



Commune de Val-de-Ruz

Chancellerie provisoire

Arrêté de validation des résultats de l'élection du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz

Au nom du Conseil communal
de Fontaines

le président


C. Cuanillon

le secrétaire


G. Schulé

Au nom du Conseil communal
des Geneveys-sur-Coffrane

le président


M. Lardon

le secrétaire


G. Pralong

Au nom du Conseil communal
des Hauts-Geneveys

le président


D. Huguenin-Dumittan

le secrétaire


M. Etienne

Au nom du Conseil communal
de Montmollin

le président


D. Jeanneret

le secrétaire


D. Etter

Au nom du Conseil communal
du Pâquier

la présidente


F. Pétremand

le secrétaire


L. Cuche

Au nom du Conseil communal
de Savagnier

la présidente

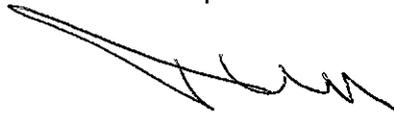

M.-C. Fallet

le secrétaire


P. Moser

Au nom du Conseil communal
de Villiers

le président


P. Matile

le secrétaire


H.-R. von Gunten